

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25220**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER à finalité professionnelle Domaine Sciences Humaines et Sociales Mention Psychologie Spécialité Psychologie clinique et de la santé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Nantes	Président de l'université de Nantes

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Conduire des entretiens cliniques et articuler le choix du type d'entretien à la problématique du patient (troubles de l'environnement familial, troubles de l'humeur, troubles du comportement chez l'enfant et l'adolescent, dépression et troubles anxieux chez l'adulte,...)
 - Contribuer à la conduite et à la discussion du diagnostic et proposer des actes thérapeutiques
 - Procéder à l'évaluation psychologique de sujets en souffrance psychique
 - Animer des groupes de parole avec des sujets en souffrance psychique, mais aussi des groupes de parole avec des équipes soignantes (type analyse de pratique, régulation...)
- Travailler en équipe en collaborant avec les divers partenaires institutionnels
Rendre compte à l'écrit comme à l'oral de leurs activités
Observer, questionner le patient et repérer les signes de mal être
Maîtriser la passation des tests psychométriques, projectifs, ... et leur exploitation
Rédiger un compte rendu d'examen psychologique ou d'entretien
Savoir s'adapter à différents publics (enfants, adolescents, familles, autres professionnels)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce Master vise à former des Psychologues cliniciens aptes à exercer dans des domaines variés du champ de la santé mentale, c'est-à-dire prêts à s'inscrire dans la prise en charge pluridisciplinaire ou individuelle (prévention, diagnostic, soins) des personnes en situation de souffrance psychique que celle-ci résulte de psychopathologies avérées ou de situations traumatiques (deuils, maladie, chômage, précarité, etc...).

Les étudiants diplômés pourront devenir psychologues dans les secteurs suivants (liste d'exemples, non exhaustive) :

- _ Fonction publique hospitalière (services de psychiatrie, pédiatrie, pédopsychiatrie, CMP, endocrinologie, oncologie, médecine interne, médecine générale, gynécologie-obstétrique, maternité, néonatalogie, gériatrie, soins palliatifs, alcoologie, chirurgie plastique et réparatrice...)
- _ Établissements du secteur conventionné (Centres de rééducation et de réadaptation fonctionnelle...)
- _ Etablissement du domaine sanitaire et social, voire associatif (Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), Ateliers Protégés (Prévention - Soins - Insertion), Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Services de l'adoption, Associations pour toxicomanes et leurs familles...)
- _ Secteurs psycho-éducatifs (IME, IMPRO, SESSAD...),
- _ Secteurs judiciaires (protection de la jeunesse, milieu carcéral, sortie de prison...)
- _ Domaine libéral
Psychologue clinicien

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1104 : Psychologie

Réglementation d'activités :

Psychologue

L'usage professionnel du titre de psychologue est protégé depuis l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985, en application du décret n° 2005-97 du 3 février 2005 et de l'arrêté du 19 mai 2006 complétant le décret n° 90-255 du 22 mars 1990.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette formation permet l'obtention du titre de psychologue. Elle s'adresse donc de plein droit aux étudiants titulaires d'une Licence de psychologie (L3) et du Master première année (M1) mention psychologie. Pour les candidats ne remplissant pas ces conditions, les procédures VAP et VAE peuvent s'appliquer à la demande du candidat. La recevabilité du dossier dans la procédure de sélection est prononcée par la Commission Pédagogique *ad hoc*.

L'accès en M2 se fait après une sélection qui se déroule en deux étapes : une pré-sélection sur dossier et un entretien devant au moins deux membres de l'équipe pédagogique de la spécialité. L'admission définitive est prononcée par la Commission Pédagogique du Master.

Les dossiers sont expertisés sur la base de critères explicites concernant : la partie administrative du dossier eu égard à la spécificité de la mention, le cursus antérieur, l'exposé des motivations et du projet d'étude, le rapport de stages et/ou d'expériences en milieu

professionnel et la présentation formelle du dossier. Cette expertise donne lieu à un classement à partir duquel l'admissibilité à l'entretien est proposée.

L'entretien donne lieu à une évaluation qualitative et quantitative prenant en compte, notamment : la capacité du candidat à définir son projet professionnel, sa connaissance des missions d'un psychologue et sa capacité à s'exprimer clairement à l'oral. Un classement des candidats est réalisé à la suite de cette évaluation, la place dans le classement déterminant l'admission définitive, à hauteur de 25 candidats admis au maximum.

MASTER 1 PSYCHOLOGIE 60 ECTS

Unités d'enseignements fondamentaux: 50 ECTS

Psychologie clinique

Psychologie cognitive

Psychologie du développement

Psychologie sociale

Langue vivante: anglais

Connaissances des terrains professionnels

Ethique et déontologie

Unités d'enseignements complémentaires: 2 techniques au choix parmi 8 10 ECTS

MASTER 2 PSYCHOLOGIE CLINIQUE 60 ECTS

UE 1 : Approches cliniques et théoriques 10 ECTS

Fondements théoriques des pratiques des psychologues cliniciens

Approfondissement praxeologique

Approche psychopathologie clinique en santé mentale

UE 2 : Approches cliniques méthodologiques-professionnalisation 20 ECTS

Méthodologies cliniques fondamentales 9 ECTS

Méthodologies appliquées à la prise en charge du sujet souffrant 9 ECTS

Préparation à la vie professionnelle et langue vivante étrangère 2 ECTS

UE 3 : Stage et mémoire 30 ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). Deux universitaires et un professionnel
En contrat d'apprentissage	X	non
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). Deux universitaires et un professionnel
En contrat de professionnalisation	X	non
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Masters : Arrêté du 25/04/2002 publié au JO du 27/04/2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté d'habilitation du 20 septembre 2012

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.psychologie.univ-nantes.fr>

<http://www.univ-nantes.fr/formation>

Lieu(x) de certification :

Université de Nantes - 1 Quai de Tourville BP 13522 - 44035 Nantes Cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Nantes- UFR de psychologie

Historique de la certification :

Créé en 1992, sous le nom de DESS Psychologie Clinique « Clinique Freudienne du lien social », le diplôme devient Master professionnel Psychologie Clinique « Clinique freudienne du lien social » en 2004, avant d'être réhabilité en 2009 sous l'intitulé Master Professionnel « Psychologie Clinique ». Le Master devient Master Professionnel « Psychologie clinique et de la santé » en 2012.

Certification précédente : à finalité professionnelle Domaine Sciences Humaines et Sociales Mention Psychologie Spécialité Psychologie clinique